

CONSEIL COMMUNAL  
GIMEL

# RAPPORT

sur le Préavis Municipal No 02-2023 présenté  
au Conseil Communal en séance  
du 28 mars 2023

## Rénovation des séparatifs eaux claires (EC) – eaux usées (EU) des secteurs Manège et Publoz

Gimel, le 3 mai 2023

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission ad'hoc, composée de :

Coullard-Descos Amandine, présidente  
Lancoud Marc  
Marchese Eric  
Renaud Jean-Marie  
Richard Jean-Luc, rapporteur

s'est réunie à 3 reprises soit

- Le 4 avril 2023 pour la prise de connaissance du préavis
- Le 11 avril 2023 sur site en présence de la Municipalité, représentée par Monsieur Laurent Guignard, Municipal, que nous remercions chaleureusement pour sa collaboration
- Le 3 mai 2023 pour la finalisation du présent rapport

### Préambule

La Commission a pris connaissance des 2 rapports techniques du bureau d'ingénieur SH Ingénieurs Sàrl à la Tour-de-Peilz, concernant les travaux d'assainissement et des séparatifs des collecteurs. Le rapport technique mentionne clairement la vétusté des collecteurs et le besoin urgent de la mise en conformité des installations.

La réalisation de ces travaux permettra ainsi à l'avenir :

- d'éviter une mise en charge sur le réseau d'eaux claires dans le secteur Manège ;
- de corriger le surplus d'eaux traitées inutilement à la STEP sur le secteur Publoz.

La Commission reconnaît la nécessité de ces travaux et juge le projet complet et suffisamment détaillé.

Nous laissons le soin à la commission des finances de préavisier sur l'aspect financier des travaux.

## Conclusion

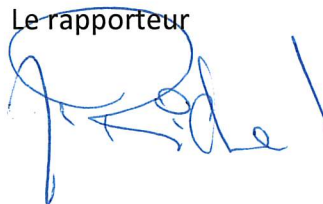
En conclusion de ce qui précède, la commission unanime demande au conseil :

- 1) D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation des séparatifs eaux claires (EC) – eaux usées (EU) des secteurs Manège et Publoz ;
- 2) De financer ce montant par un prélèvement de fr. 253'000.00 sur le compte de réserve du réseau égouts No 9280.020

La présidente



Le rapporteur



Les membres

